

## Décision n° 2024-317 du 19/12/2024 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (GUILLEMIN Francis)

**Le Directeur «GIS-EPI-PHARE» ;**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. GUILLEMIN Francis est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 19 décembre 2024

Pr Mahmoud ZUREIK

Directeur  
GIS EPI-PHARE  
Epidémiologie des produits de santé  
ANSM -CNAM